

République Française
Département de l'Essonne



**Commune de
Villemoisson-sur-Orge**

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 7 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Cholley François, Maire,

Présents : M. Cholley, Mme Everaert, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, M. Diard, M. Épry, Mme Moret Miguet, M. Pilorget, M. Repaire, Mme Dabadie, Mme Le Blanc, Mme Minosio, Mme Dachicourt, Mme Walter, Mme Cam, M. Prévici, Mme Sarot, Mme Antoni, M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton

Excusés : Mme Benedetti, pouvoir à Mme Dachicourt
M. Ragainne, pouvoir à M. Cholley
Mme Haddi, pouvoir à M. Diard
M. De Oliveira, pouvoir à Mme Grange
M. Gahéry, pouvoir à M. Pilorget

Absents : M. Vasseur
M. Quemere
M. Handschuh

Secrétaire : Mme Sarot



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Approbation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 29 mars 2022

Compte-rendu des du maire (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

- décision en date du 30 mars 2022 portant sur la conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des menuiseries de plusieurs bâtiments appartenant à la commune avec l'Agence d'Architecture Ben Cheikh pour un montant de 43 200 € TTC,
- décisions en date du 30 mars 2022 et 26 avril 2022 portant sur la délégation du droit de préemption à l'établissement public foncier d'Ile-de-France pour un bien sis 2 place de la Libération à Villemoisson-sur-Orge sur les parcelles cadastrées AK 396 et AI 539,
- décision en date du 30 mars 2022 portant sur la conclusion d'un marché public relatif aux prestations de service pour l'entretien de trois bacs à graisse et d'un séparateur hydrocarbure avec la société SECHE Assainissement pour un montant de 3 840 € TTC/an,
- décision en date du 20 avril 2022 portant sur la conclusion d'un contrat de location pour des défibrillateurs avec la société D Sécurité Lease pour un montant de 2 712 € TTC/an (durée du contrat 8 ans),

- décision en date du 14 avril 2022 portant sur l'avenant n°1 au contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « paroles d'hadros » du 15 avril à l'école élémentaire Bouton pour la prise en charge d'un technicien (300 € TTC),
- décision en date du 20 avril 2022 portant sur la conclusion d'une convention relative à l'édition d'un guide de l'éco-citoyen avec la société France Régie Editions,

FINANCES

2022/180 – **à l'unanimité**, prend acte sans observation ni réserve du compte de gestion dressé pour l'exercice 2021.

2022/181 – **à la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton)**, approuve le compte administratif 2021 du budget de la commune.

2022/182- – **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat 2021 du budget principal comme suit

Excédent de fonctionnement reporté, art. 002	1 775 877,78€
Résultat d'investissement antérieur reporté, art. 001	- 682 781,40 €
Section d'investissement, art. 1068	774 540,49 €

2022/183 – **à la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton)**, adopte par chapitre le budget supplémentaire au budget principal, lequel s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	+ 1 884 877,78 €
Recettes :	+ 1 884 877,78 €

Section d'Investissement

Dépenses :	+ 2 910 286,49 €
Recettes :	+ 2 910 286,49 €

2022/184 – **à l'unanimité**, décide d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables pour un montant total de 2 836,35 €.

2022/185 – **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant garantie d'emprunt et réservation de 4 logements au bénéfice de la ville dans le cadre d'un programme de construction de logements sociaux sis 80 route de Corbeil avec Seqens.

2022/186 – **à l'unanimité**, sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Ile-de-France pour le projet d'installation d'une vidéoprotection sur le territoire de la commune dans le cadre du « bouclier de sécurité ».

PERSONNEL

2022/187 – **à l'unanimité**, décide de la création d'un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la commune et du CCAS de Villemoisson-sur-Orge ; décide de placer ce comité social territorial commun auprès de la commune de Villemoisson-sur-Orge.

2022/188 – **à l'unanimité**, fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (3), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ; décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit trois (3), et en nombre égal le nombre de

représentants suppléants ; décide le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité.

à l'unanimité, décide de la création de quatre emplois permanents à temps complet suite à des avancements de grade:

2022/189 – d'adjoint administratif principal de 2^e classe

2022/190 – d'adjoint technique principal de 2^e classe

2022/191 – d'agent de maîtrise principal

2022/192 – d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

2022/193 – **à l'unanimité**, adopte l'avenant au contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France 2019-2022 relatif aux évolutions statutaires modifiant les obligations statutaires des collectivités territoriales

SCOLAIRE

2022/194 – **à la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton)**, adopte le règlement pour la fréquentation des services de la restauration scolaire et extrascolaire, de l'animation pendant la pause méridienne et de l'étude.

INFORMATIONS

QUESTIONS

Le conseil municipal est clos à 22 heures 20.

Le maire,

François Cholley